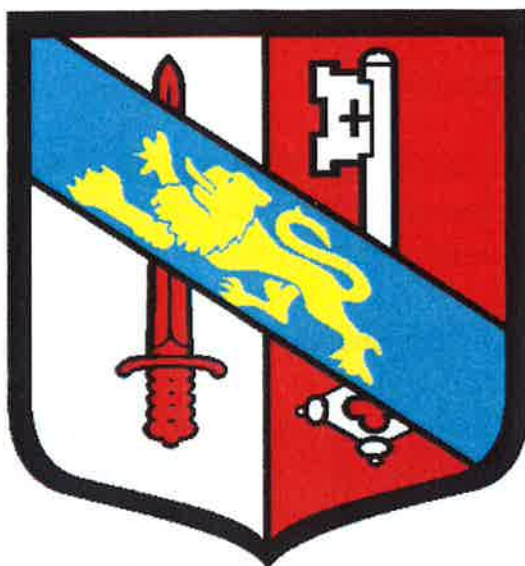


COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE



RAPPORT DE GESTION 2016



PREAVIS N° 05/2017

DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi du 28 février 1956 sur les Communes ainsi qu'à l'article 95 du Règlement du Conseil communal de la Commune de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2016.

Comme demandé par le Conseil communal, deux documents sont désormais présentés :

- les commentaires sur les comptes, qui portent exclusivement sur les éléments financiers
- le rapport de gestion, qui porte sur les autres aspects de l'activité de la Municipalité

Cette nouvelle formule permet d'informer le Conseil communal de manière plus approfondie, en développant certains éléments sensibles ou stratégiques.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a siégé 7 fois au cours de l'année 2016 et 18 préavis municipaux lui ont été soumis dont 17 ont été acceptés. Pour le préavis 3/2016 « Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie au Tennis Club Vufflens DDP en faveur de Tennis », la Commission n'a pas rendu son rapport. Concernant le préavis 4/2016 « Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un espace café », le Conseil communal a accordé un montant supérieur afin de lier les 2 préavis à savoir 3/2017 et 4/2016.

Dès le 1er juillet 2016, Sébastien Jaquier est entré en fonction en qualité de Président du Conseil communal suite à l'assermentation et la mise en place de la Municipalité et du Conseil Communal. Auparavant, Olivier Duperrut a assuré cette fonction durant le premier semestre 2016.

Au 31 décembre 2016, le Conseil communal est composé de 13 dames et 32 messieurs.

MUNICIPALITE

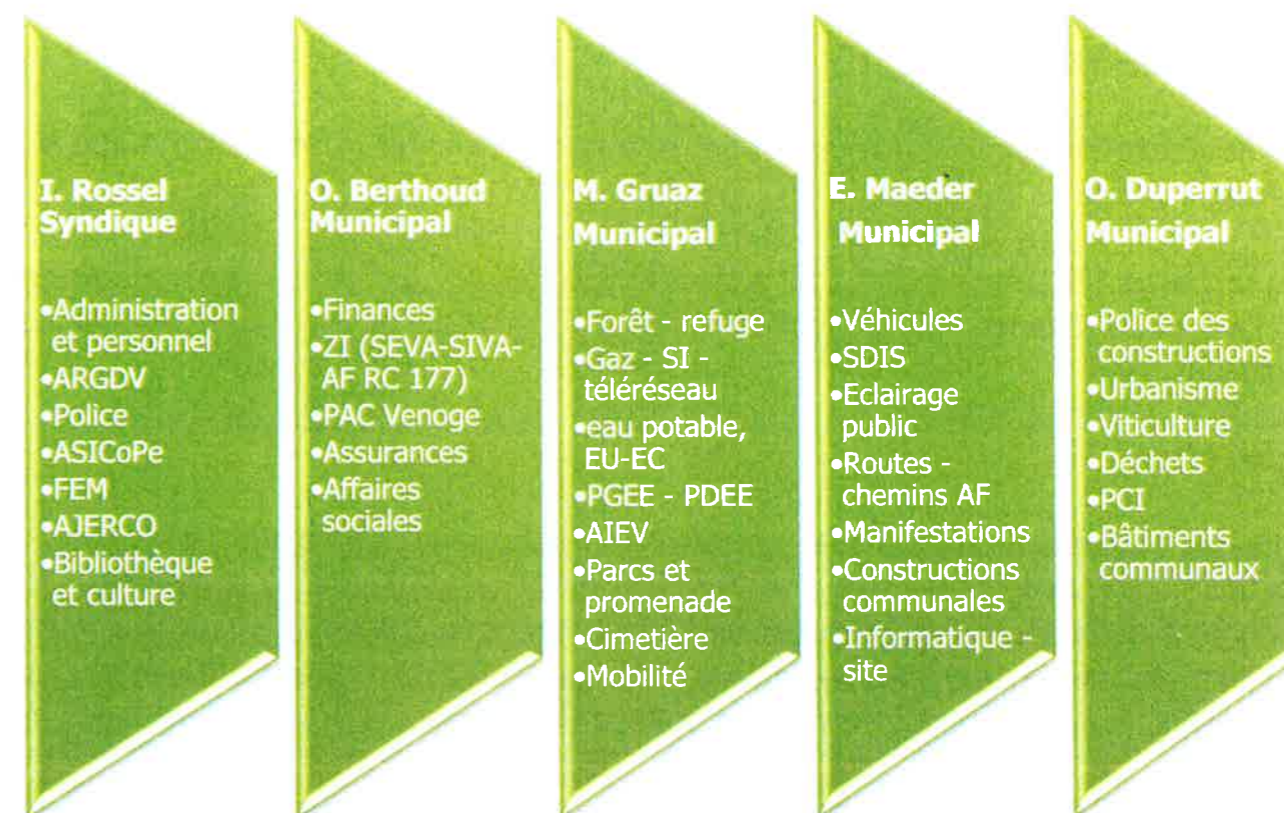
La Municipalité a siégé lors de 48 séances ordinaires qui ont eu lieu le lundi matin. A ces séances sont venues s'ajouter de très nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, les syndicats SIVA, SEVA et RC 177, divers partenaires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, notaires et géomètres, ainsi que plusieurs

séances avec notre avocat, dans le cadre des dossiers de la Zone Industrielle, réceptions diverses.

A cela s'ajoute 3 à 4 séances extraordinaires par année afin de pouvoir réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets.

DICASTERES

Les dicastères sont répartis comme suit depuis le 1^{er} juillet 2016 :



Durant le premier semestre, Roger Weissbrodt s'est occupé de son dicastère qui était composé de la Police des constructions, de l'urbanisme, des déchets et des affaires sociales. Il ne s'est pas représenté aux élections afin de profiter d'une retraite bien méritée.

Pour la législature 2016-2021, la vice-syndicature est organisée de la manière suivante :

- du 01.07.2016 au 30.06.2017 : Olivier Berthoud
- du 01.07.2017 au 30.06.2018 : Michel Gruaz
- du 01.07.2018 au 30.06.2019 : Eric Maeder
- du 01.07.2019 au 30.06.2020 : Olivier Duperrut
- du 01.07.2020 au 30.06.2021 : Olivier Berthoud



**Administration et personnel, ARGDV,
police, ASICoPe, FEM, AJERCO,
bibliothèque et culture**

ADMINISTRATION

Personnel communal

Notre secrétaire municipale Sandrine Böhlen travaille depuis le 1er octobre 2016 à 100 % en raison de la charge de travail toujours plus intense.

Notre concierge Eric Lefebvre est en arrêt maladie depuis le 26 août 2016. Durant son absence, c'est l'entreprise Colanet Nettoyages Sàrl qui a été mandatée pour nettoyer les bâtiments communaux.

Groupe aînés

Nous avons eu plusieurs séances avec une commission extraparlamentaire dont font partie :

- Pour la Municipalité : Ingrid Rossel et Olivier Berthoud
- Pour la commission : Monique Verly, Stéphanie Goldstein, Béatrice Duchêne, Henri Wehrli, Bernard Buttiker, Yves Trottet et René Combremont

Le but de ce groupe est d'évaluer les besoins de nos aînés et la possibilité de mettre en place quelques mesures pouvant les aider.

Nous avons mandaté Pro-Senectute afin de réaliser une étude quant aux besoins de ces derniers. La mise en œuvre de leur programme, vu son coût, fera partie de la vision globale.

Une édition du BIOV spécialement destinée aux aînés a été éditée dans le courant de l'année. L'idée est à renouveler

Population

Au 31 décembre 2016, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1261 habitants.

De ces 1261 habitants (638 hommes et 623 femmes), on dénombre 1067 personnes de nationalité suisse et 194 personnes de nationalité étrangère. Durant l'année, nous avons dénombré 105 arrivées pour 87 départs, 11 naissances et 2 décès.



L'Association de Développement Région Gros-de-Vaud est l'organisme de développement régional. L'association régionale regroupe actuellement les 37 Communes du district du Gros-de-Vaud et une soixantaine de membres privés (entreprises, associations, particuliers).



L'objectif principal de l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des entreprises et des habitants du Gros-de-Vaud afin de répondre à leurs besoins.

Elle est la plateforme régionale d'échange entre le monde de l'économie et des entreprises et celui des Communes et des services de l'Etat.

Les huit députés du district du Gros-de-Vaud sont systématiquement invités aux séances du comité de l'association et peuvent également participer aux séances des différentes commissions. Ils bénéficient ainsi en direct des informations qui concernent les actualités régionales.

Les principaux domaines d'intervention de l'association sont issus des stratégies régionales et décidés sur la base d'un programme général proposé par le comité et approuvé par l'assemblée générale. Les commissions, désignées par le comité, mettent en œuvre les différentes actions régionales dans les domaines suivants :

- Développement économique
- Tourisme et culture

- Agriculture
- Territoire et mobilité - aménagement du territoire
- Communes et collaboration intercommunale
- Sport et jeunesse
- Actions générales - promotion - communication
- Energie

Le comité est composé de membres issus du politique et du privé. Il se réunit environ 8 à 10 fois par année. Deux assemblées générales ont lieu, une au printemps et l'autre en automne.

Membres du Comité et composition des commissions thématiques

Comité	<p>Patrick Keller, président Ingrid Rossel, vice-présidente et syndique de Vufflens-la-Ville Urs Lauper, président de l'AG et syndic de Bretigny-sur-Morrens (jusqu'au 07 décembre 2016) Yvan Stutzmann, président de l'AG (depuis le 07 décembre 2016) Pascal Favre, président de la commission territoire et mobilité et syndic d'Etagnières Philippe Besson, syndic de Penthaz Monique Hofstetter, syndique de Penthéraz Jean-Paul Nicoulin, syndic d'Echallens Jean-Claude Gilliéron, président de la commission sociale et syndic de Montilliez Pascal Pitton, syndic d'Oppens (jusqu'au 07 décembre 2016) Sven Eggenberger, président de la commission communication et syndic de Fey (jusqu'au 07 décembre 2016) Thierry Amy, syndic de Cugy (depuis le 07 décembre 2016) Claude-Alain Cornu, syndic de Montanaire (depuis le 07 décembre 2016) Ludovic Peguiron, syndic de Bercher (depuis le 07 décembre 2016) Alexandre Berthoud, président de la commission économie et responsable BCV Gros-de-Vaud Olivier Sonderegger, président de la commission agricole et directeur Landi GdV Ulysse Gachet, président de la commission tourisme et culture Luc Giger, président de la commission énergie (depuis le 25 novembre 2015)</p>
Invités	<p>Les députés(es) Delphine Probst, Régis Courdesse, Isabelle Freymond, Jean-Luc Bezençon, Jean-François Thuillard, Denis Rubattel, Michel Collet et Pascal Dessauges - Préfet</p>

Commission économie	<p>Alexandre Berthoud, président de la commission Guy Ianz, entrepreneur et président du comptoir d'Echallens, Fey Patrick Laurent, entrepreneur, Fey René Pernet, directeur de fromagerie, Peney-le-Jorat Christophe Roulin, entrepreneur, Bercher Olivier Sonderegger, directeur de la Landi GdV Daniel Traini, agent général d'assurance, Penthaz Thierry Zahnd, chef d'entreprise, Rueyres Jacques Bannwart, responsable infrastructures Planzer, Penthaz Isabelle Alghisi, municipale, Echallens</p>
Commission sport, jeunesse et sociale	<p>Jean-Claude Gilliéron, président de la commission Raymond Bron, syndic de Cugy Julien Crisinel, Boulens Patrick Pesquet, municipal, Fey</p>
Commission agriculture	<p>Olivier Sonderegger, président de la commission Dominique Longchamp, agriculteur, Malapalud Gérard Guignard, agriculteur, Chapelle-sur-Moudon Jean-Daniel Reymond, agriculteur, Bettens</p>
Commission territoire et mobilité	<p>Pascal Favre, syndic d'Etagnières, président de la commission Christian Séchaud, syndic, Sullens (jusqu'au 30 juin 2016) Philippe Dind, syndic, Essertines (jusqu'au 30 juin 2016) Xavier Panchaud, syndic, Bottens (jusqu'au 30 septembre 2016) Jean-Luc Grillon, municipal, Echallens (jusqu'au 30 juin 2016) Bernard Favre, Municipal, Goumoëns Ludovic Peguiron, municipal, Bercher Pieric Freiburghaus, municipal, Penthaz Yves-Alain Bigler, municipal, Montanaire Thierry Amy, syndic, Cugy Christian Monney, municipal, Echallens</p> <p>Michel Collet, député, Penthaz Régis Courdesse, député, Froideville Jean-François Thuillard, député et vice-syndic, Froideville Daniel Leuba, responsable d'unité LEB et vice-syndic, Montilliez</p>
Commission tourisme et culture	<p>Ulysse Gachet, président de la commission Brigitte Beuchat, Mex Janine Lanfranconi, Espace culturel, Assens Marcel Vulliens, Thierrens Jean-Marcel Riond, cafés restaurateurs du GdV, Bioley-Magnoux Gérard Guignard, agriculteur, Chapelle-sur-Moudon</p>
Secrétaire général	<p>Alain Flückiger, Démoret</p>

Responsable OT	Vincent Mercier, Echallens
Secrétaires ARGdV et OT	Stéphanie Maiore, Assens Barbara Schick, Rueyres (jusqu'au 30 septembre 2016) Chantal Farina, Assens

Quelques exemples d'activités au sein des commissions thématiques :

PDR (Plan Directeur Régional)

"Le plan directeur régional détermine les objectifs d'aménagement de la région et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal"

Cette définition résume les enjeux d'un plan directeur régional, document stratégique et instrument de coordination, qui couvre l'ensemble des sujets qui font le « vivre bien et durablement ensemble » : habitat, emploi, mobilité et transports, paysage et patrimoine naturel, environnement, tourisme, surfaces d'assolement et énergie; autant de thématiques interdépendantes et transversales à prendre en compte pour proposer des solutions dans l'intérêt de tous.

Révisé, le PDR a en effet vocation à devenir un des maillons forts de la culture et du partenariat Canton-Communes et de la région du Gros-de-Vaud. Le Conseil Communal de Vuflens-la-Ville a approuvé ce plan en février 2016.



En vert, les Communes qui ont accepté le PDR

En rouge, celle qui l'a refusé

En bleu, celles qui l'ont reporté

Comptoir d'Echallens

En 2016, le stand de l'ARGdV a été passablement revisité. En lien avec le tout nouvel Espace Terroir (cf commission agricole), un nouveau décor a présenté l'ARGdV par son volet de promotion économique, avec un rappel des actions pour les entreprises comme :

- Information et premiers conseils aux entrepreneurs
- Orientation et mise en contact avec les organismes d'aide aux entreprises

- Recherche de terrains et locaux
- Soutien dans diverses démarches administratives
- Réseautage et contacts

Ainsi que la reconnaissance de l'ARGdV par le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) pour les aides financière (LADE).

Sites internet

Pour s'adapter à l'air du temps et permettre une navigation plus aisée au travers des différents supports, les sites internet de l'ARGdV « www.gros-de-vaud.ch » et de l'Office du tourisme « www.echallens-tourisme.ch » ont été adaptés à la navigation mobile via les smartphones et tablettes. Ce mode permet au site internet de s'adapter à la taille de l'écran des différents supports avec le même confort visuel, tout en simplifiant les manipulations.

Facebook

Afin de répondre également aux modes de communication modernes, et aussi pour toucher un public différent, l'Office du tourisme et l'ARGdV ont fait le « pas Facebook » en fin d'année 2015.



Le Bus Découvertes

La saison 2016 du Bus Découvertes s'est déroulée sur deux thèmes ; Brunch & Traditions et Légendes & Châteaux, en collaboration avec les OT de Moudon et de Romont.

Brunch à la ferme, visites de four banal, de greniers, de jardins paysans et d'un rétro-musée agricole, le public a pu découvrir certaines curiosités régionales pas toujours ouvertes au public. Les sentiers pédestres n'ont pas été oubliés avec des propositions de balades d'arrêts en arrêts. La boucle côté Moudon a permis de faire découvrir un aspect du patrimoine bâti de la Broye tout en écoutant une guide-conteuse raconter les légendes d'antan.

L'Université Populaire Lausanne

Avec sa nouvelle antenne à Echallens, l'UNIPOP propose non seulement une variété de cours, mais également des sorties et balades culturelles. Echallens région Tourisme collabore, donne des imputs et propose des idées de balades et visites dans la région.

Les concerts du mercredi

Au niveau culturel les concerts du mercredi qui étaient organisés par des privés ont été repris par l'association. Cet hiver 5 concerts ont été programmés.

Economie : App-App (appui-apprentis)

En plus des soutiens financiers de la BCV, de la Raiffeisen et de la SIC Gros-de-Vaud, l'entreprise Laurent Frères SA de Fey (Fr. 2'500.-) et la société Holdigaz (Fr. 5'000.-) ont choisi de financer App-App en lieu et place des cadeaux de fin d'année à leurs clients.

Ces financements ont permis l'ouverture de cinq classes, dont deux en mathématiques, une en électricité, une en allemand et une en économie. La légère diminution du nombre de classes (-2) s'explique partiellement par le fait que sont éligibles à cette aide des apprentis qui habitent ou travaillent dans le Gros-de-Vaud. Avec un Gros-de-Vaud centré entre le Nord Vaudois, la Broye et les régions de Cossonay et de Lausanne, quelques apprentis du Gros-de-Vaud ont suivi des cours dans ces différentes régions.

Si App-App est un produit des associations régionales (CODEV), l'ensemble est géré depuis 2014 par le Groupement Pour l'Apprentissage (GPA), composé du centre patronal, de la fédération vaudoise des entrepreneurs, de la chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, de l'Ortra santé-social Vaud, de Unia et de la CODEV. A la fin 2016, neuf organismes régionaux sur dix offrent ces prestations à 785 apprentis. Dès 2017, l'ensemble des associations régionales seront actives dans l'aide aux apprentis, couvrant ainsi l'ensemble du territoire cantonal.

Actions de réseautage

Deux actions de réseautage, dont le but est de favoriser les échanges et les synergies entre les acteurs économiques du Gros-de-Vaud, ont été mises sur pied en 2015.

Forum économique 2016

Depuis l'adoption de la LAT en 2013, l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse en 2014 et l'abandon du taux plancher en janvier 2015, tous les prévisionnistes voyaient de nombreux nuages noirs venir assombrir l'économie dans un délai relativement court. Combinées aux incertitudes induites en 2016 par la révision de diverses bases légales, la commission économique voulait savoir si la politique d'aide au développement économique cantonal était

toujours adaptée aux attentes et perspectives des entreprises vaudoises, et quelles sont celles qui souffrent ou supportent le mieux cette situation.

C'est donc à nouveau près de 300 personnes qui sont venues écouter Guy-Philippe Bolay, directeur adjoint de la CVCI, présenter quelques résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne, et Philippe Leuba, Chef du département de l'économie et du sport, qui a rappelé les enjeux de la politique économique cantonale. Ce dernier a également détaillé les domaines dans lesquels le Canton s'est engagé depuis plusieurs années.

Fonds pour de nouvelles activités économiques

Dans le cadre du développement économique, le SPECo (Service de la promotion économique et du commerce) offre la possibilité aux régions de se doter d'un fonds qui leur permet de soutenir différents projets liés à l'économie. Ce fonds, destiné à de nouvelles activités qui apportent une réelle valeur ajoutée à la région, est alimenté à moitié par la Région et à moitié par le SPECo. Le règlement qui a été adopté en 2013 peut être consulté sur le site du Gros-de-Vaud « www.gros-de-vaud.ch », rubrique : Fonds de soutien.

Territoire et mobilité

Inscrite dans la stratégie 2016-2020, une analyse du développement du co-voiturage comme élément d'amélioration de la mobilité a été abordée en 2016. Après avoir inventorié différentes plateformes internet, la commission a demandé à Jean-François Wahlen d'Assens de venir présenter la société e-covoiturage.ch dont il est le co-fondateur.

Après avoir constaté que le taux d'occupation de 1.1 personne par voiture était réaliste, Jean-François Wahlen a estimé que ce taux rendait les infrastructures routières insuffisantes et qu'il s'agissait de trouver des solutions, les routes ne pouvant être développées à l'infini. Créée en 2005, sa société a donc pour objectif de favoriser le co-voiturage au travers d'un site internet personnalisable. Reconnue d'intérêt public par le Canton, e-covoiturage est souvent mis en avant par des régions ou diverses grandes manifestations.

Le co-voiturage étant inscrit dans les stratégies de l'ARGdV au même titre que les P+R, la mobilité douce et la mobilité d'entreprises, une délégation de la commission a rencontré la DGMR pour évaluer l'opportunité de la mise en œuvre d'une phase de test dans le district du Gros-de-Vaud.

P+R

Stratégie cantonale : depuis de nombreuses années, la commission territoire et mobilité est en contact avec la direction générale de la mobilité en ce qui concerne les P+R. Le 14 juin 2016, une rencontre réunissant des représentants du LEB, du SDNL et de l'ARGdV a été organisée par la DGMR pour nous faire part des travaux relatifs à la préparation d'une stratégie cantonale pour les P+R, et en particulier pour ce qui touche la ligne du LEB et la ligne 60 des tl.

Bassin de la Venoge : en raison de la suppression de places de parc suite aux travaux prévus autour de la gare de Morges, l'ARCAM a entamé une analyse des P+R de son territoire, à laquelle ont été associés ceux des Communes voisines de Penthalaz et Vufflens-la-Ville. Cette étude vise principalement à apporter des solutions à la région de Morges, mais elle propose également une approche tarifaire et réglementaire de ces places. Les résultats de cette analyse pourront être partiellement repris pour l'est du bassin versant de la Venoge.



ASICoPe

L'asicope regroupe 13 Communes dont 11 sites ont des locaux scolaires. C'est un établissement primaire et secondaire avec une direction primaire (Pierre Déjardin) et secondaire (Frédéric Batori, puis entrée en fonction en octobre de Jean-François Borgeaud).

Frédéric Batori a travaillé pendant 10 ans en tant que directeur du collège secondaire, nous l'avons beaucoup apprécié, et nous lui avons souhaité le meilleur dans ses nouvelles fonctions au gymnase de Renens. Notre nouveau directeur est un habitué de cette fonction, car il a dirigé pendant de nombreuses années le collège de Béthusy à Lausanne. Habitant dans notre région il a souhaité s'en rapprocher.

Le comité directeur est formé de :

- Ingrid Rossel, Présidente, Syndique de Vufflens-la-Ville
- Valérie Induni, Vice-Présidente, Municipale et députée de Cossonay
- Yves Jauner, membre, Municipal de Penthalaz
- Pierrette Pittet, membre, Municipale de Grancy
- Frédéric Rossi, membre, Municipal de Gollion
- Albert Emery, membre, Municipal de Penthalaz
- Roger Reymond, membre, Municipal de Daillens

Le comité se réunit tous les 15 jours et traite des transports, des finances, cantine, PPLS, construction, dentiste, service médical, des devoirs surveillés et du Conseil d'Etablissement. Les deux directeurs participent aux séances du comité. En plus des séances ordinaires, le comité reçoit les commissions pour les préavis et participe aux Conseils Intercommunaux. Le comité s'est organisé, à l'instar des Municipalités, par dicastère. Il gère également tout le personnel, secrétaire, boursière, personnel de la cantine et devoirs surveillés.

Nous avons 1'386 enfants primaires et 475 secondaires, au total 1'861 élèves enclassés dans nos Communes. Plus de mille élèves sont transportés quotidiennement. 178 enfants viennent de notre Commune. Les comptes 2016 se bouclent avec un montant de Fr. 7'170'937.89 .

Avec l'augmentation de la population de notre région nous n'avons plus de classes disponibles pour faire face. L'Asicope avait prévu dans le complexe des Chavannes à Cossonay 8 nouvelles classes primaires. Pour des raisons politiques et de réorganisation, ce projet, qui est au bénéfice d'un permis de construire, est en attente de la réorganisation scolaire de notre région. Ce bâtiment aurait dû être mis à disposition des élèves pour la rentrée 2016.

Réorganisation scolaire décision 142 de la DGEO

La décision numéro 142 autorise deux établissements primaires, un pour les Communes du haut de l'Asicope et les Communes venant de l'Asisevv (Pied du Jura) et un pour les Communes Venoge. Par contre dans cette décision le département n'autorise pas deux établissements secondaires.

Suite à une rencontre avec la Cheffe du département Anne-Catherine Lyon, sous réserve de l'approbation écrite de toutes les Communes concernées, elle pourrait revenir sur sa décision de ne pas accepter deux établissements secondaires.

Les Communes ont donc toutes donné leur accord par écrit en septembre 2016, avec une feuille de route prévoyant la séparation du primaire pour 2019 et pour le secondaire entre 2023 et 2025 pour la fin du processus. Ces Communes sont également entrées en matière sur le principe de la construction d'une piscine intercommunale et scolaire publique.

Malgré l'accord des Communes, les autorités Cantonales assortissent leur approbation pour deux établissements secondaires à la réalisation d'une étude démographique en 2020. A ce stade les Communes n'approuvent pas cette décision en l'état. La construction d'un collège prenant au minimum 3 ans.

La réorganisation scolaire est pour l'instant dans une impasse. Les députés Valérie Induni et Alexandre Berthoud rencontreront à nouveau trouver la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon afin de trouver une solution.

Constituée au 1er janvier 2012, la Fondation pour l'enseignement de la musique a notamment pour mission de :

- fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour l'offre d'enseignement de la musique
- proposer au Conseil d'Etat le découpage du territoire du Canton en région d'enseignement de la musique
- reconnaître les écoles de musique pour l'enseignement de base et pour l'enseignement particulier
- fixer les exigences minimales en matière de conditions de travail du corps enseignant dans les écoles de musique reconnues
- fixer le plafond du montant des écolages pour les élèves
- verser les subventions aux écoles de musique reconnues
- s'assurer de l'existence d'une offre d'enseignement musical de base dans chaque région
- définir et mettre en place la procédure de sélection des élèves pour l'enseignement musical particulier en collaboration avec les directeurs des écoles concernées et la Haute Ecole de Musique

Grâce à ses ressources, qui proviennent de l'Etat de Vaud et de l'ensemble des Communes vaudoises, la Fondation ambitionne la mise à niveau des conditions de travail des enseignants et l'harmonisation des écolages sur le plan cantonal. Elle favorisera également une structuration des études de musique à visée non professionnelle pour les jeunes élèves et une meilleure organisation de l'offre musicale dans le Canton.

Le dispositif sera déployé progressivement sur une période transitoire de six ans à partir de l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique. Actuellement le Canton et les Communes subventionnent à l'habitant, ce qui représente un montant total de 17 millions.

Article 32, alinéa 2 LEM

Pour assurer l'accessibilité financière à l'enseignement, les Communes accordent des aides individuelles en vue de diminuer les frais d'écolages. Elles décident du montant et des modalités de ces aides.

Les Communes sont libres de fixer le montant et les modalités. Cela signifie qu'elles peuvent accorder une aide directement aux parents, qu'il s'agisse d'un montant fixe ou défini en fonction du revenu. Elles ont aussi la possibilité de verser un montant fixe par élève à l'école de musique qui doit le répercuter en toute transparence sur la facture des élèves de la Commune concernée.

La Loi sur les écoles de musique n'exige pas expressément l'adoption d'un règlement. Toutefois, de manière à fixer les modalités citées à l'article 32 alinéa 2 LEM, la Fondation recommande aux Communes d'élaborer un règlement sur les aides individuelles, qui devra être adopté par leur Conseil communal ou général et soumis à l'approbation du Département des institutions et de la sécurité.

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville a adopté le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales en 2015.

Travaux en cours en 2016 :

- édicter les directives sur les conditions de travail 2016/2017
- continuer le travail de révision des plans d'étude
- déterminer les tarifs de subventionnement pour l'année scolaire 2016/2017
- vérifier la cohérence du nouveau système de détermination des montants du soutien administratif et pédagogique
- évaluer et planifier sur le plan financier les évolutions envisagées durant la période transitoire jusqu'à l'atteinte des pleines conditions qui seront prévues par la CCT
- fixer les conditions de travail du corps enseignant pour l'année scolaire 2017/2018
- suivre les travaux de la commission de reconnaissance des écoles de musique (CREM)



Le réseau Ajerco existe depuis 2009 en association intercommunale comprenant 27 Communes issues de l'ancien district de Cossonay. Il est géré par un comité directeur de 7 personnes provenant des dites Communes. Le côté opérationnel a été confié à Claude Borgeaud - directeur ARAS Jura-Nord vaudois.

Le comité est composé de :

- Ingrid Rossel, Présidente, Syndique de Vufflens-la-Ville
- Yves Jauner, Vice-Président, Municipal de Penthalaz
- Valérie Induni, membre, Municipale et députée de Cossonay
- Ruth Muller, membre, Municipale de Pampigny
- André Horisberger, membre, Syndic de Chavannes-le-Veyron
- François Delay, membre, Syndic de Cottens
- Jean-François Meylan, membre, Municipal de La Sarraz (jusqu'au 31 août 2016)
- Fabienne Favre, membre, Municipale à Eclépens (depuis le 1^{er} septembre 2016)
- Claude Borgeaud, directeur, avec une voix consultative

Le comité se réunit environ une dizaine de fois par année, plus les réunions avec les commissions et les séances du Conseil intercommunal, précédées par Olivier Berthoud.

Ajerco a ouvert depuis la création de l'association : six garderies (Pompaples, Cossonay, Vufflens-la-Ville, Penthaz, Pampigny, La Sarraz) créant ainsi 142 places d'accueil en préscolaire, ainsi que douze places en UAPE à Penthaz.

Les six garderies du réseau ont proposé à 441 enfants plus de 303'000 heures d'accueil. La demande en accueil préscolaire est toujours très marquée pour les bébés et l'offre en places de nurserie ne permet pas d'y répondre. Il faut savoir qu'il est très rare que les enfants soient placés à 100 %. Ils fréquentent les garderies à un pourcentage plus bas.

Accueil familial de jour :

- 55 AMF (accueil en milieu familial) ont assuré la prise en charge de 399 enfants pour un total de 214'966 heures d'accueil
- le nombre d'AMF et d'enfants accueillis reste stable. Comme les années précédentes nous constatons pour l'année 2015 une augmentation considérable des heures d'accueil. (+ 42'220 heures entre les années 2014 et 2015)
- le programme de formation continue, élaboré par les coordinatrices, ayant rencontré un grand intérêt auprès des AMF, la palette des cours a été élargie

Au total 855 enfants ont été accueillis au sein du réseau Ajerco en 2015. Au moment de la rédaction du rapport de gestion de Vufflens-la-Ville, les chiffres 2016 ne sont pas encore à disposition.

Bureau de coordination

Les collaboratrices du bureau de coordination gèrent les dossiers administratifs des familles, notamment la facturation des prestations aux parents et la préparation des salaires des accueillantes en milieu familial. En 2015, 6'162 factures ont été émises.

L'année 2015 a été principalement occupée à l'élaboration du plan de développement de l'accueil parascolaire qui a été soumis au mois de mai 2016 aux Communes du réseau. Il s'agissait de trouver la formule la plus équitable dans la répartition des places en UAPE dans les différentes régions de notre réseau.

La formule adoptée au conseil intercommunal consiste à séparer le réseau en îlots en respectant l'endroit de scolarisation des enfants. Chaque îlot a reçu un nombre de places maximum en fonction de sa population et de son nombre d'élèves. Les Communes voulant développer une UAPE sur leur territoire doivent se mettre d'accord par îlot et faire ensuite la demande à Ajerco.

Plan de développement pour UAPE

Ilot	Communes	Nombre Hab 31. 12.13	Plan de dév. 216 Places
<u>Asiabe</u>	Cottens	461	24 places
	Montricher	894	
	Hab Pampigny	1106	
	2672 Sévery	211	
<u>Cossonay</u>	La Chaux	425	60 places
	Chavannes-le -V	128	
	Cossonay	3521	
	Hab Cuarnens	407	
	6961 Dizy	224	
	Grancy	410	
	L'Isles	1015	
	Mauraz	52	
	Mont-la-Ville	345	
	Senarclens	434	
<u>Venoge</u>	Daillens	925	84 places
	Lussery-Villars	387	
	Mex	652	
	Hab Penthaz	3009	
	7838 Penthaz	1654	
<u>La Sarraz</u>	Vufflens-la-Ville	1221	48 places
	Chevilly	248	
	Eclépens	1020	
	Ferreyres	306	
	Hab Moiry	262	
	5455 Orny	365	
	Pompaples	805	
La Sarraz	2449		

Nous avons également réparti les charges de manière différente entre l'accueil préscolaire et parascolaire en modifiant les statuts.

Pour le préscolaire la répartition se fait 100 % à l'habitant, tandis que pour le parascolaire la répartition se fait 10 % à l'habitant et 90 % à la prestation. Le développement est subventionné par la Confédération, Canton et Communes. Si les réseaux ne présentent plus de plan de développement et que la demande n'est pas satisfaite, le réseau ne recevra plus de subventionnement.

Il faut relever que les demandes sont en constante augmentation et que c'est un argument déterminant pour les familles voulant s'établir dans nos régions. S'il n'y a pas de possibilité d'accueil, tant préscolaire que parascolaire, les jeunes ont tendance à se tourner vers des Communes où ce service est en place.

Cantine de Vufflens :

La différence entre la cantine de Vufflens-la-Ville et une UAPE (unité accueil pour écoliers) c'est que notre cantine est ouverte pendant les périodes scolaires et prend en charge les enfants deux périodes par jour, soit le midi et l'après-midi. Elle n'est pas subventionnée au sens de la LAJE (loi sur l'accueil de jour de la petite enfance).

Une UAPE est une structure répondant aux critères de la LAJE, subventionnée, dotée de personnel éducatif. Elle est ouverte 47 semaines par année, matin, midi, après-midi. Le montant facturé aux parents est proportionnel à leur salaire.

Pour notre cantine Pic et Croc, la Commune de Vufflens-la-Ville facture le même montant à tous les parents en fonction de la prestation fournie. Les enfants sont encadrés dès la sortie de l'école et sont ramenés à l'école pour le début des cours. L'après-midi ils sont également pris en charge à la sortie des classes jusqu'à 17h30. Un traiteur fournit les repas « fourchette verte ».

Plus de 120 enfants sont inscrits pour le dîner et environ 35 enfants pour l'après-midi. Ce service connaît un succès grandissant d'année en année.



BIBLIOTHEQUE

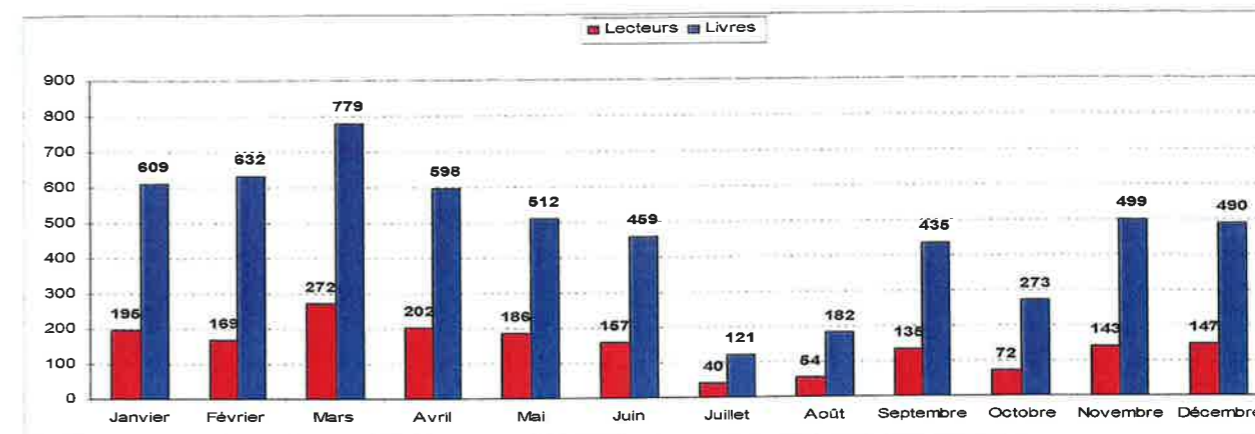
Pour la bibliothèque, l'année 2016 a été marquée par :

- la formation de Gabriele Kraus, qui a suivi le cours de base à Bibliomedia Lausanne. Elle a réussi au "contrôle des acquis" et a obtenu le titre de "bibliothécaire CLP"
- la confirmation de Nathalie Rappaz pour faire des remplacements pendant les heures d'ouverture
- l'acceptation de Florence Paratte de continuer l'animation "Né pour lire", suite à la démission de Pamir Saugy

La bibliothèque en chiffres

- nombre de documents : 4'323
- livres pour jeunes et adultes : 4'139
- prêté 5'589 documents
- nombre de lecteurs qui sont venus à la bibliothèque cette année : 1'772

Les statistiques



Les visites des classes

Les visites des écoles de Vufflens-la-Ville et Mex offrent aux élèves la possibilité de consulter sur place, ou d'emprunter des documents, pour leurs études, mais également pour leurs loisirs.

Né pour lire

L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits. A la fin de l'animation-lecture, nous prêtons des livres, proposons de la documentation et offrons du thé ou du café pour créer un climat convivial.

BUREAU DES SYNDICS

Le bureau des Syndics du district du Gros-de-Vaud se réunit environ 4 à 5 fois par année et organise les différentes réunions des Syndics avec le choix d'intervenant (Conseiller d'Etat et chef de service) en fonction des sujets ou de la mise en œuvre de nouvelles lois.

Ce bureau sert également de relai entre les autres Syndics des Communes de leur zone géographique du district.

Composition du bureau

Nord	Sud	Est	Ouest
Brandt Nicolas (Pailly) Wipli Thonney Isabelle (Vuarrens)	Savoy Serge (Poliez-Pittet) Mooser Markus (Bretigny-sur-Morrens)	Jordan Stéphane (Rueyres) Guichard Christian (Ogens)	Rossel Ingrid (Vufflens-la-Ville) Freiburghaus Piéric (Penthalaz)

O. Berthoud
Municipal

**Finances, Zone industrielle
(SEVA-SIVA-AF RC 177),
PAC Venoge, Assurances et
Affaires sociales**

ZONE INDUSTRIELLE

La Zone industrielle et le suivi de son développement sont un élément clé pour la Municipalité, qui lui porte toute son attention et sa vigilance.

La Municipalité est pleinement consciente de l'importance que revêtent les nuisances, sonores en particulier, pour ce qui concerne la qualité de vie de la population. Elle ne peut cependant pas s'opposer à un projet conforme aux normes légales et réglementaires. Elle peut en revanche agir en amont pour influencer les projets, de manière à ce que les nuisances générées soient minimisées.

A cette fin, la Municipalité a pris deux mesures et cela bien avant la mise à l'enquête de grands projets :

- elle a mis en place une Commission extra-parlementaire, composée de Nadine Frossard Goy, Monique Verly, Gilbert Cavedon, Thierry Marchon et Yves Trottet, chargée de l'appuyer dans l'analyse des dossiers et lui faire toute proposition qu'elle juge adéquate
- elle s'est adjointe les services d'un acousticien, Roland Kalberer. Celui-ci n'étant pas domicilié sur Vaud, le risque de conflits d'intérêt est inexistant

De plus, la Municipalité passe au peigne fin les projets qui lui sont soumis, y compris les documents émanant du Canton, tels que rapports ou études d'impact. Dans cet esprit, elle refuse notamment toutes les formulations conditionnelles, telles que « devrait » ou « en principe ».

Cette approche rigoureuse a permis d'obtenir de très significatives réductions des émissions sonores par rapport aux projets initiaux.

Une séance publique d'information s'est tenue le 13 septembre 2016 et a rencontré un bon accueil. A cette occasion, la Municipalité a informé la population sur son approche de la problématique, les négociations avec les entreprises, les résultats obtenus et les projets en cours.

L'analyse conjointe des projets avec la Commission de suivi et l'acousticien mandaté a été expliquée, ainsi que les modifications obtenues par rapport aux projets initiaux.

Outre les négociations avec les entreprises, la Municipalité a communiqué aux syndicats SIVA (en charge de l'équipement de la Zone industrielle) et SEVA (en charge de l'entretien et de l'exploitation de la Zone industrielle) ses attentes et exigences.

De très nombreux contacts ont également eu lieu avec les Services de l'Etat, ainsi qu'avec les Conseillères d'Etat Gorrite et de Quattro. L'Association Stop-Bruit a également été reçue par la Municipalité.

Plusieurs propriétaires de parcelles sises sur le territoire communal ont demandé la modification du PPA régissant la Zone industrielle de la Plaine. Une initiative communale demandant une modification des affectations autorisées et du degré de sensibilité au bruit a été par ailleurs déposée en août 2016. Elle a abouti et a été transmise aux Services de l'Etat pour examen préalable.

Une étude acoustique ferroviaire et routière globale a été mise en œuvre par les Services de l'Etat à la demande de la Municipalité. Le résultat sera disponible au 1er trimestre 2017.

Enfin, trois permis de construire ont été délivrés (Coop, Camion Transport et H2M). Le permis délivré à Camion Transport est entré en force ; les deux autres font l'objet d'un recours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

RC 177

Les travaux de construction de cette nouvelle route ont considérablement avancé en 2016. Sur le plan technique, un élément particulier est à relever : la pose d'un viaduc sur la Venoge.

La Municipalité rappelle que la route d'accès à la Zone industrielle doit permettre de limiter le trafic à travers notre village. La route sera équipée d'un revêtement phono-absorbant et de parois anti-bruit. Elle devrait être en fonction à fin 2018.

SOCIAL

En 2016, les deux assemblées intercommunales se sont déroulées le 8 juin à Cheseaux, et le 30 novembre à Echallens. De plus, le 24 août, la cérémonie d'assermentation, présidée par le Préfet du Gros-de-Vaud Pascal Dessauges, des nouveaux représentants des Communes, tant au Conseil intercommunal qu'au comité directeur, a eu lieu à Echallens.

Le travail du Codir a été intense durant cette année de changements, il s'est réuni à 19 reprises, dont 7 pour le nouveau comité.

Les comptes de l'exercice 2016 ont présenté un excédent de recettes, et le Codir a décidé qu'il serait redistribué aux Communes membres, les fonds de réserve de l'ARASPE étant déjà suffisamment dotés.

Ouverture d'une antenne CSR à Penthelaz

L'antenne de Penthelaz a été ouverte à la satisfaction des utilisateurs.

Nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise

Le Canton a informé les régions de la nouvelle version de la loi sur l'action sociale vaudoise. Cette loi entrera en vigueur en 2017 et introduit entre autres les nouveaux éléments suivants : création d'un dispositif de médecinconseil, fermeture du Centre social cantonal, nouvelles mesures pour les Jeunes adultes sans formation professionnelle s'adressant au RI, suppression de la franchise des indus, sanctions pour comportement inadéquats, introduction de la possibilité d'une retenue sur le montant RI pour les bénéficiaires qui ne s'acquittent pas de leur part à charge de leur assurance maladie, mise en place de nouvelles mesures de soutien à l'insertion sociale.

Modification de la gestion des PC Familles

Depuis 2016, la modification de la gestion des dossiers PC familles est effective, ils sont traités par quatre pôles de compétences afin que ce soit la même personne qui enregistre et taxe les dossiers. L'ARASPE a obtenu que les habitants des Communes la composant soient libres de se rendre dans le pôle de compétences qui leur convient le mieux, soit Yverdon ou Lausanne suivant leur Commune de domicile.

La demande du Codir que les AAS d'Echallens et de Prilly soient habilitées à rembourser les frais médicaux et de garde a également été acceptée.

Force est de constater que le chantier de l'aide sociale n'est pas un chantier qui peut être bouclé. Le Codir suit avec attention les répercussions des nouvelles procédures sur le fonctionnement de notre RAS et sur les usagers, particulièrement les jeunes.

ARASPE

La Direction a vu la finalisation du nouveau poste d'adjoint de direction en charge des prestations de l'action sociale vaudoise, et a déployé au sein du CSR quatre postes de responsables d'équipe, à l'instar de l'organisation des AAS.

Ressources Humaines : sans tenir compte des absences maladie-accident, un total de 54 EPT étaient actifs au 31 décembre 2016 (38,7 EPT au CSR et 15,3 EPT dans les AAS). La moyenne annuelle a été de 51,8 EPT (36,6 EPT au CSR et 15,2 EPT dans les AAS).

En 2016, le CSR a géré une moyenne mensuelle de 898 dossiers RI payés dans l'ensemble de la Région et une moyenne mensuelle de 946 dossiers RI financés par le Canton. Le budget élaboré en septembre 2015 tablait sur une moyenne de 900 dossiers financés, c'est pourquoi les effectifs ont été augmentés en cours d'année.

Le Conseil intercommunal avait décidé que le CSR transmette deux fois par an aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leur Commune. Cela a été réalisé en avril et en octobre.

Les locaux du site d'Echallens devenant trop étroits, une nouvelle antenne du CSR a été ouverte le 9 mai à Penthelaz, couvrant les Communes de l'ouest du district du Gros-de-Vaud. Malgré la légère baisse des dossiers à Prilly, l'augmentation des dossiers dans plusieurs autres Communes a demandé d'augmenter les effectifs et les locaux de Prilly sont devenus à leur tour trop étroits. La direction est à la recherche de nouveaux locaux.

Au 31 décembre 2016, les AAS géraient 1'987 dossiers AVS d'employeurs (dont 196 à Prilly), 2'007 dossiers AVS d'indépendants (146), 2'806 dossiers d'affiliations de Personnes Sans Activité à l'AVS (862), 2'250 dossiers d'Allocations Familiales pour Personnes Sans Activité (376), 7'256 dossiers de rentiers AVS/AI (1'618), 2'249 dossiers de Prestations Complémentaires AVS/AI (716) et 41 dossiers de prestations cantonales de la Rente-pont (18).

Depuis le 1er avril 2016, les AAS de l'ARASPE ne sont plus responsables de la gestion des demandes de PC Familles, mais l'AAS de Prilly continue à gérer les demandes des Prillérans bénéficiaires du RI par délégation du CSR. Au 31 décembre 2016, il y avait 86 dossiers actifs de PC Familles d'habitants de Prilly.

En mai, les AAS de l'ARASPE sont entrées dans un projet pilote cantonal qui les implique dans l'appui administratif généraliste en faveur des personnes âgées et/ou en situation de santé fragile en collaboration essentiellement avec les Centres Médico-Sociaux d'Echallens et du Mont-sur-Lausanne.

Dans l'ensemble de l'ARASPE, l'accueil, l'écoute et le respect de la dignité humaine sont privilégiés, mais une vigilance par rapport à la fraude dans l'utilisation des fonds du RI est indispensable.

PROJET VISION

Suite au dépôt d'un postulat du Conseiller communal Parrat, demandant en substance quels étaient les projets ou intentions de la Municipalité quant à l'utilisation des Zones d'utilité publique En Marteley et En Bovon, celle-ci a décidé, après discussion avec le postulant, d'élargir sa réflexion pour ne pas la limiter à l'urbanisme.

La Municipalité a ainsi décidé de solliciter un crédit pour définir une vision à un horizon à 10 ans. L'objectif est de présenter cette vision au Conseil communal d'ici fin 2017.

DOMAINE FORESTIER

La Municipalité a profité d'une proposition émanant du Groupement forestier et a signé, dès le 1er janvier 2017, un bail à ferme de 6 ans pour les forêts communales. Ce bail à ferme est particulier puisque c'est le propriétaire qui paie et pas le locataire. Toutefois, la gestion globale par le Groupement forestier permet une économie d'échelle dont nous profitons puisque nos coûts seront réduits de 22% environ, sans compter la simplification du travail administratif. Onze Communes, sur les quinze que compte le Groupement, ont adhéré au système du bail à ferme.

Nous avons mis à profit la fermeture de la route du Moulinet pour faire abattre tous les frênes de la haie de cette route. Ceux-ci souffraient de la maladie dite du flétrissement ou chalarose du frêne.

DOMAINE DE L'EAU

Suite aux travaux de remplacement des conduites de Pré-Montagnon et du chemin de la Rie nous avons mandaté le bureau de géomètres Courdesse à Echallens afin d'établir les servitudes de passage des conduites d'eau communales, posées sous les parcelles et chemins privés.

En 2009 notre Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE), tout comme celui de l'entente EIEVMV avaient été acceptés provisoirement, dans l'attente de l'étude régionale pour l'approvisionnement en eau dans la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges. Celle-ci a été réalisée en 2011. Le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton) et l'ECA exigent maintenant la mise à jour de ces PDDE. Pour la Commune cela représente un investissement, après subvention ECA, de Fr. 11'000.- environ.

Le décompte entre le volume d'eau acheté et vendu de septembre 2015 à septembre 2016 présente une différence de 5'800 m³ sur plus de 63'500, soit une perte limitée de 8,4 %. Une bonne partie est due à deux fuites sur la conduite d'eau communale que nous avons remplacée en automne 2016, par forage dirigé, entre les chemins de la Rie et de la Cigale ainsi qu'à plusieurs fuites sur des conduites privées.

Dans le cadre du remplacement de conduites sur le chemin de la Cigale, plusieurs bordiers ont fait remplacer leurs conduites privées de manière spontanée, ou après que le contrôle d'étanchéité ait révélé une porosité de la conduite.



EIEVMV

En ce qui concerne l'EIEVMV (Entente Intercommunale des Eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix), deux personnes de la Municipalité font partie du comité. La présidence est actuellement assumée par notre syndique Ingrid Rossel. Les ventes de l'année 2015, année particulièrement sèche, ont été importantes. Aussi, en plus d'une somme de Fr. 25'000.- versée au fonds de réserve, un montant supplémentaire de Fr. 59'000.- a été attribué à ce même fonds. Ce dernier est maintenant suffisant pour pallier à toute mauvaise surprise.

Tout nouvel exercice bénéficiaire permettra à l'EIEVMV de rétrocéder une part aux Communes, en faveur du compte affecté y relatif. Le volume des ventes aux trois villages correspond pratiquement au volume pompé, ce qui confirme que l'EIEVMV ne subit pas de perte d'eau.



EPURATION

Un nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux, basé sur le principe confirmé par le Tribunal fédéral du pollueur/payeur, a été établi. Les nouvelles taxes

sont prévues en fonction de la consommation d'eau pour ce qui concerne les coûts d'épuration et d'utilisation des conduites d'eaux usées, et en fonction des surfaces imperméables des parcelles pour ce qui concerne l'utilisation des conduites d'eaux claires. Du fait que les coûts d'épuration, que nous payons à l'AIEV, représentent près de Fr. 2.- par m³ d'eau consommée, nous avons été contraints de répercuter ces frais. Aussi avons-nous adapté la taxe d'épuration afin de prendre en considération cette réalité des coûts.

Remplacement de diverses conduites du chemin de la Cigale

Grâce à la compréhension des bordiers et le beau temps, les travaux se sont bien déroulés même si, comme de coutume, quelques surprises résultant de plans approximatifs ne nous ont pas été épargnées. Compte tenu des travaux de remplacement de conduites privées d'eau potable mais aussi de la fouille supplémentaire mandatée par la Romand Energie, les travaux ont duré plus longtemps que prévus. Le prêt de Fr. 400'000.-, relatif au préavis de remplacement des conduites a été conclu pour une durée de 10 ans à un taux de 0.40 %.



AIEV

Michel Gruaz a remplacé le conseiller communal Daniel Tatti en tant que membre du comité directeur de l'AIEV (Association intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville). La STEP, sise sur le territoire de la Commune de Bremblens, permet l'épuration des eaux usées des Communes d'Aclens, Gollion, Bremblens, Romanel, Mex et Vufflens-la-Ville ainsi que de St-Saphorin, fraction de Commune d'Echichens.

CIMETIERE

Nous avons fait remettre à niveau la porte du cimetière en la scellant aux piliers de granit et avons profité de la faire repeindre. Afin de répondre favorablement aux demandes, visant à pouvoir faire figurer quelque part le nom des défunts dont les cendres ont été déposées au Jardin du Souvenir, nous avons commandé à un artisan de la région, Jean-Marie Corona qui a son atelier à La Sarraz, une œuvre d'art sous la forme d'un arbre en fer forgé. L'arbre avec tous ses symboles sera implanté au printemps de l'année 2017.

MOBILITE

La Municipalité a consulté le projet d'horaire 2017, valable dès le 11 décembre 2016. La bonne nouvelle c'est que la desserte ferroviaire demeure la même qu'en 2016. Pour ce qui est des bus, 3 arrivent à la gare en provenance de Mex-village le matin, donnant correspondance avec les trains de 6.42, 7.42 et 8.42. 3 bus quittent la gare pour Mex-village à 6.18, 7.18 et 8.18. Le soir 4 bus sont prévus dans chaque sens de 16 à 19 heures. Certes nous avons présentement 5 courses dans chaque sens matin et soir mais la fréquentation très relative explique ce changement. La nouveauté c'est que dès le 11 décembre les bus cités ci-avant arrivent et partent de Bussigny, desservant la zone industrielle devant la centrale de distribution COOP. Autre changement, comme la population en a été informée par le petit papillon distribué tout ménage, c'est CarPostal qui a repris les prestations des TL et assure le service des lignes postales 10.091 et 10.056.



Gitans

Mercredi 8 juin une quarantaine de caravanes ont été placées sur la route de la Venoge occupant la moitié de la chaussée. Dans ce contexte les fossés creusés et les obstacles posés en 2012 se sont avérés efficaces. Il fut impossible d'exiger que les gitans quittent l'emplacement de suite. Du fait qu'ils n'étaient pas en sécurité vu le trafic routier et ferroviaire sur cette route, ils ont quitté les lieux jeudi en fin de journée en laissant évidemment les traces habituelles et leurs poubelles. Le nettoyage a été réalisé le lendemain par une entreprise spécialisée sur mandat et à charge du propriétaire, le SEVA. Au vu de cette mauvaise expérience pour les gens du voyage nous osons admettre qu'ils ne sont pas prêts de revenir dans la zone.



Véhicules, SDIS, éclairage public, routes - chemin AF, manifestations, constructions communales, informatique et site



SDIS REGION VENOGUE

Né le 1er janvier 2012, le Service Défense Incendie et Secours Région Venoge intervient à ce jour sur 27 Communes soit 25'000 habitants au total. Ces localités font toutes parties de l'ancien district de Cossonay et représentent une surface de 15'200 hectares. 330 sapeurs-pompiers, femmes et hommes, forment le SDIS. Le Commandant est le Major Burnat.

CoDir

Depuis le début de la nouvelle législature, le comité de direction est composé de :

- Bernard Ebener, Président, Municipal à Cossonay
- Jean-Daniel Favre, membre, Municipal à Moiry
- Pascal Guinand, membre, Municipal à Eclépens
- Claude Henneberger, membre, Municipal à Grancy
- Yves Jauner, membre, Municipal à Penthalaz
- Eric Maeder, membre, Municipal à Vufflens-la-Ville
- Philippe Tesse, membre, Municipal à Penthaz

Les travaux du CODIR ont porté notamment sur :

- le plan financier, particulièrement au sujet de la maîtrise des coûts (en augmentation suite aux diminutions récurrentes des subventions de l'ECA)
- la mise en vigueur des directives internes, complément du Règlement du SDIS
- la participation au processus d'engagement d'un pompier permanent
- la mise sur pied et la participation à une quinzaine de séances, dont trois avec l'Etat-major pour déterminer les besoins en locaux, matériels et véhicules

Le rapport annuel du SDIS s'est déroulé à Vufflens-la-Ville le vendredi 13 janvier 2016.

Interventions

Le SDIS a vu le nombre d'interventions augmenter en 2016, 210 interventions dont 20 services préventifs lors de manifestations (Venoge Festival et Fête nationale), ce qui représente un total de 3000 heures d'engagements. Cette hausse s'explique en premier lieu par les intempéries qui ont frappé la région la journée du vendredi 22 juillet. Ce jour-là, les sapeurs-pompiers sont intervenus pour 40 inondations principalement à Bousens et Bournens.

Le SDIS est intervenu 5 x sur le domaine communal 4 x pour des fuites hydrocarbures et une fois pour un feu dans une industrie.

2016 a aussi été une année chargée au point de vue instructions. Les quelque 300 Sapeurs-Pompiers du corps ont suivi au total plus de 7'700 heures de formation. Le SDIS a aussi organisé, sous l'égide de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP), les journées techniques des DPS et des instructeurs vaudois en septembre, ainsi que la journée de formation continue des Commandants de l'Ouest-vaudois.

Enfin 2016 a été une année charnière pour le SDIS Région Venoge. En effet, depuis le 1er juillet un Sapeur-Pompier dit « permanent », le Plt Roger Pieren, est employé à 100% pour s'occuper des tâches courantes du service, que ce soit l'entretien du matériel ou encore une partie de l'administration générale. Un 1er bilan sera tiré en fin d'année 2017.

ROUTES

Différents travaux d'entretien des routes ont eu lieu durant l'exercice 2016, notamment la réparation des trous au moyen d'un revêtement bitumineux sur la Grand-Rue et le passage à piétons du Moulin de la Palaz.

Des traitements de fissures à l'aide de mastic d'étanchéité ont été effectués dans le village afin de préserver et de prolonger la durée de vie de nos routes, ce qui représente env. 4'500 mètres linéaires de fissures.

Des travaux de taille ont été délégués à une entreprise afin de soulager notre employé communal.

MANIFESTATIONS

Tour du pays de Vaud cycliste

Le 29 mai une étape du tour du pays de Vaud cycliste a été organisée en collaboration avec les Communes de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars et Mex. L'ultime étape, entre Penthalaz et Vufflens-la-Ville, s'est déroulée sous la forme d'une étape en boucle (2 x 60 km)

avec à chaque passage la difficile côte du Cuvillard (1,5 km à 15 %). Arrivée route de Bovon (25 équipes internationales, 145 partants de 17 à 18 ans) .

Notre Fête Nationale s'est déroulée à la Grande Salle dans une ambiance fort sympathique, 135 personnes se sont inscrites pour le repas offert par la Commune. L'organisation a été prise en charge par la gym dames.

La traditionnelle sortie de nos aînés a eu lieu le 23 août; 89 personnes y ont participé. Au programme : café, croissant au Lac de Bret, visite du musée Charly Chaplin à Corsier sur Vevey. La partie d'înatoire s'est déroulée à l'auberge du Lac des Joncs aux Paccots.

Le 27 août traditionnel marché villageois pour la 16ème édition ; le soleil fut de la partie. 95 exposants ont animé la Grand-Rue et la Rue de la Poste. La Municipalité tient à remercier très chaleureusement le GSL et tous les bénévoles ayant œuvré à la réussite du marché.

Jubilés : le 14 janvier une délégation municipale s'est rendue chez Gisèle Duvoisin, le 27 avril chez Gaston Benvegnin, le 15 août chez Suzanne Benvegnin, qui ont tous fêté leur 90 ans à cette occasion et reçu un cadeau de la Commune.

Le 9 mai chez les époux Cretton, le 22 septembre chez les époux Pinard qui eux ont fêté leurs 50 ans de mariage, le 2 août chez les époux Wehrli qui ont fêté leurs noces de diamant 60 ans de mariage.

Le 11 novembre, la Municipalité a reçu les jeunes de la volée 1998 pour fêter leur 18ème anniversaire et leur entrée dans la vie d'adulte. La soirée s'est poursuivie à l'auberge de Bussigny autour d'une fondue.



Le 20 décembre, la Municipalité a organisé une fenêtre de l'Avent.

La Municipalité a également eu des contacts réguliers avec les associations membres du GSL et adresse ses remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la mise sur pied de manifestations.



**Police des constructions, urbanisme,
viticulture, déchets, PCI et
bâtiments communaux**

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Un nouveau bureau technique a été mandaté par notre Commune. Le bureau Masotti Associés SA à St-Prex, qui s'occupe du contrôle des constructions depuis de nombreuses années dans notre Commune, sera remplacé par le bureau technique de la Commune de Cossonay dès le 1er janvier 2017.

Le bureau Masotti Associés SA restera en charge des dossiers en cours qu'il avait commencé à traiter dans la Zone industrielle de la Plaine de la Venoge.

DECHETS

Depuis 1969, le site de Penthaz est dévolu à la gestion des déchets d'une partie des Communes de l'Ouest lausannois et de l'ancien district de Cossonay. Depuis 1996, Valorsa SA est l'organisme de gestion des déchets du périmètre Ouest du Canton. Il travaille pour ses 101 Communes actionnaires, de Vallorbe à Buchillon en passant par la Vallée de Joux, de Prilly à Bercher pour un bassin de population de plus de 195'000 habitants. Ces 101 Communes sont, via Valorsa SA, actionnaires à 36.03 % de l'usine Tridel SA.

A la suite des réflexions cantonales sur le rôle des périmètres (2015), Valorsa a organisé des tables rondes régionales. Ces rencontres avaient pour but de redéfinir les besoins des Communes-actionnaires en termes de conseil ou de gestion des filières, ainsi que le mode de financement du travail du périmètre. Rediscuté et repensé, le rapport entre le périmètre et ses actionnaires a donc pu être stabilisé.

Pour le périmètre, comme pour les Communes, 2016 est une année de transition. Plus d'un tiers des Municipaux en charge du dicastère des déchets ont changé. Entre contacts, formation et information, un nouveau lien entre le périmètre et ses actionnaires a dû être tissé. Une énergie nouvelle est apparue qui permet de planifier de nouveaux projets. Mais les anciens restent, les tonnes doivent être gérées, des filières doivent être stabilisées pour que les bennes de déchets produits dans les déchetteries communales trouvent toujours un exutoire à un prix correct.

Pour Tridel, Valorsa a stocké 1'500 tonnes de déchets incinérables. Emballées durant la fermeture de l'usine d'incinération pour la révision annuelle, les balles ont été brûlées en hiver, soit 6 mois plus tard, afin de garantir rentabilité et énergie verte.

Par contre, nos exutoires pour les boues d'épuration ont subi les affres des aléas techniques, pannes et arrêts se sont succédés tout au long de l'année, obligeant le secrétariat de Valorsa et les Step à des exercices de souplesse, d'autant plus que Tridel n'a pas été en mesure de prendre des tonnages de boues. Nous espérons que cette situation extraordinaire ne se répétera pas.

Au niveau de la gestion générale des déchets, et afin de faciliter la vie des citoyens de nos Communes, le Concept régional de taxe au sac s'est approché du périmètre Nord, STRID SA. Un long travail de diplomatie tout au long de l'année a permis de fusionner 2 sacs vaudois en un seul. Si le titre et la couleur restent « Trier c'est... valoriser », son prix diminuera légèrement pour le sac de 35l. Il sera dorénavant à Fr. 1.95/pièce.

La surveillance des taux de fraude a été adaptée. Vu que les résultats sont très satisfaisants, Valorsa ne fait plus qu'un contrôle annuel sur 25% des Communes. Les résultats des autopsies des poubelles confirment l'effort de tri généralisé des citoyens.

Quant à la gestion des déchets plastiques, ce thème a été constant tout au long de l'année. Si des filières s'ouvrent pour les flaconnages (PE et PP), ces déchets ne représentent qu'environ 4kg/personne/année. La mise en place de collectes correspond à l'état de la technique, mais son coût doit être reporté sur la taxe forfaitaire, notion que toutes les instances publiques en charge des déchets peinent à expliquer aux citoyens.

En 2016, Valorsa SA a donc mis son savoir-faire technique et scientifique à la disposition de ses Communes-actionnaires. Toutes les tonnes de déchets qui ont transité à Penthaz ont été recyclées au mieux des marchés et de la technique, afin de garantir un écoulement régulier. Parallèlement, un effort particulier a été fait en faveur des Communes pour leur transmettre un savoir important pour la gestion de ce dicastère.

		2016 en tonnes facturées par Valorsa	2016 Destination	2016 Municipalité
Incinérables	Ordures ménagères	23'106	TRIDEL	Châleup/Châleup
	Déchets encombrants	2'174	TRIDEL	Châleup/Châleup
	Déchets industriels	7'862	TRIDEL	Châleup/Châleup
	Boues d'épuration	6'554	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDEF	Châleup

Recyclables	Papier	4'842	1/3 Carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'651	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	2'099	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	237	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'054	GZM	Energie
Information	Municipalité & Tout public	6 séances décentralisées 2 jours de Forum Déchets pour les nouveaux Municipaux 1 séance sur les plastiques	1 Comptoir régional	

Ramassage de nos déchets

L'entreprise en charge de ramasser les déchets ménagers, papiers, verres et encombrants a changé de raison sociale.

Delacuisine Bertrand à Cheseaux a été racheté par l'entreprise Henry Transports SA et s'appelle, depuis le 1er juillet 2016, Delacuisine Voirie Service SA à Cheseaux. Leur contrat pour le ramassage de nos déchets arrivant à échéance au 31 décembre 2016, un appel d'offres a été fait auprès de cette entreprise ainsi que d'autres sociétés spécialisées.

Un nouveau contrat pour une durée de 5 ans au prix de Fr. 32.- par habitant, a été adjugé à l'entreprise Delacuisine Voirie Service SA, à Cheseaux.

ORPC GROS-DE-VAUD

Les bureaux de l'ORPC du Gros-de-Vaud se trouvent à la route de Cossonay 36B à Echallens. Cependant, beaucoup de constructions sont réparties à travers tout le district.

La protection civile vaudoise est une organisation formée par 10 districts. Il s'agit de l'un des cinq piliers de la protection de la population, aux côtés des pompiers, de la police, des services techniques et des services sanitaires (ambulances, hôpitaux, etc...). L'obligation de servir à la protection civile est fédérale et concerne tous les hommes déclarés aptes qui n'effectuent pas de service militaire ou de service civil.

L'organisme régional de la protection civile du Gros-de-Vaud gère la sécurité des 37 Communes du district pour un nombre d'habitants s'élevant à 42'100 personnes.

CoDir

Depuis le début de la nouvelle législature, le comité de direction est composé de :

- Isabelle Neuhaus Alghisi, Présidente, Municipale à Cossonay
- Jean-Luc Agassis, vice-président, Municipal Brétigny-sur-Morrens
- Gérald Chambon, membre, Municipal à Cugy
- Annie Marguerat, membre, Municipale à Goumèns
- Thierry Gay-Crosier, membre, Municipal à Montilliez
- Yves Jauner, membre, Municipal à Penthalaz
- Patrick Frutschi, membre, Municipal à Poliez-Pittet
- Vilma Pirrello, membre, Municipale à St-Barthélémy
- Olivier Duperrut, membre, Municipal à Vufflens-la-Ville

Les missions

- Protection et assistance à la population
- Mise à disposition de l'infrastructure de protection et des moyens permettant de transmettre l'alarme à la population
- Protection des biens culturels
- Soutien aux autres organisations partenaires
- Travaux de remise en état
- Engagements en faveur de la communauté

Force d'Intervention Régionale (FIR)

La FIR du Canton de Vaud est composée de 1'500 personnes pouvant être présentes dans l'heure suite à une alarme. Pour la région du Gros-de-Vaud, 65 volontaires alertés par pager et téléphone sont prêts à intervenir.

Etat-Major (EM)

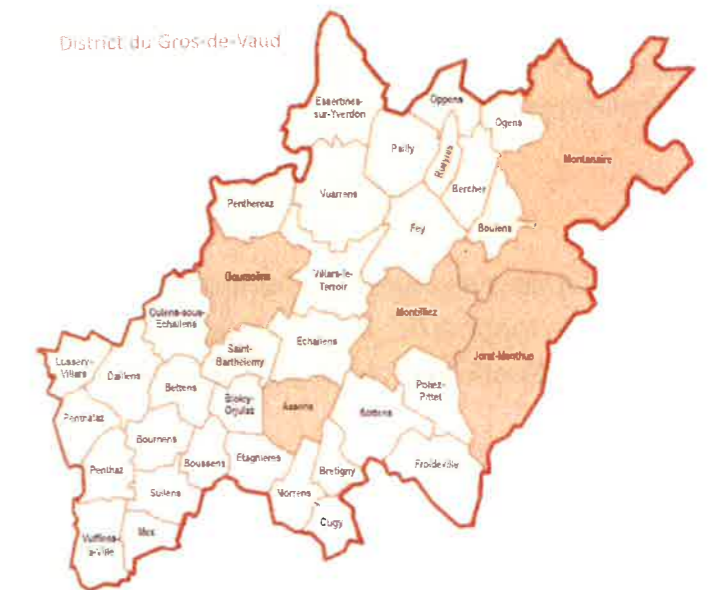
L'état-major est composé d'officiers de chaque domaine d'activités de la protection civile. Il est chargé de synthétiser l'information, d'organiser, de planifier et d'établir les ordres afin de fournir une aide à la conduite des troupes.

Effectif et organigrammes

Le bataillon de la PCi du Gros-de-Vaud et l'ORPC sont articulés de la manière suivante :

- 1 Etat-Major de bataillon
- Cp 1 FIR (Formation d'Intervention Régionale)
- Cp 2 EM (Etat-Major)
- Cp 3 App / ass (Appui / assistance)

- Cp 4 App / ass (Appui / assistance)
- Cp 5 App / ass (Appui / assistance)
- 481 astreints actifs (dont une femme et 4 volontaires)
- 3 professionnels
- 1 secrétaire



BATIMENTS COMMUNAUX

Ancien collège

Une demande urgente nous est parvenue de la doyenne afin qu'un local de dégagement soit mis à disposition des enseignantes qui dispensent des cours d'appui. Ceci se faisait précédemment dans les vestiaires. Nous avons pu satisfaire cette demande légitime en supprimant le local des toilettes filles qui a été installé dans celui des toilettes garçons. Grâce à la suppression des urinoirs, deux cabines pour les filles et deux pour les garçons sont maintenant à disposition dans ce local. Cinq corps de métiers différents sont intervenus.

Garderie

Suite aux bonnes expériences faites lorsque le quota d'enfants admis était plus élevé que prévu, une adaptation des locaux a été acceptée par l'Ajerc. Les travaux de remplacement d'un mur par une paroi coulissante ont été réalisés durant l'été. En outre un rafraîchissement des peintures a été exécuté dans divers locaux à la satisfaction des utilisatrices.

Grande salle

La Grande salle a été moins demandée qu'en 2015 mais il est à relever qu'elle a été louée 33 fois durant l'année.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal numéro 5/2017 du 10 avril 2017
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2016
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire :



I. Rossel

S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 10 avril 2017